

Dénonciation et Acceptation des risques

Svp lire attentivement !

À titre de participant à un sport de glisse (ski alpin, planche à neige ou tout autre sport de glisse en station) :

Je reconnais et déclare que j'ai les capacités physiques requises pour la pratique d'un sport de glisse.

Je m'engage à respecter en tout temps le *Code de conduite en montagne* (« **Code** ») et faire preuve de courtoisie envers les autres. Le Code est adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité dans les sports*. Ce code s'applique à toute personne qui pratique un sport de glisse et il a force de Loi.

Je reconnais et comprends que la pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents et notamment, mais non-limitativement, les éléments suivants constituent des risques inhérents à la pratique d'un sport de glisse :

- Les conditions climatiques changeantes ;
- Les changements dans le degré d'inclinaison de la pente ;
- La présence d'obstacles naturels et/ou obstacles fabriqués par la station ou d'autres participants à l'activité et la condition de la montagne. Tout obstacle ou condition naturelle de la montagne ou fabriqué par la station ou d'autres participants, telle la présence de fosses, crevasses et ruisseaux, la présence de roches, de terre, d'espaces non recouverts de neige, la présence d'arbres, de repousses d'arbres, d'arbustes naturels et de souches, de même que tout autre obstacle naturel ou fabriqué et non énuméré précédemment, mais pouvant se retrouver en station ;
- La présence de glace et de plaques de glace ;
- Tout changement aux conditions de la surface skiable ;
- Toute collision avec un autre skieur ou toute autre personne ;
- La présence de pylônes, poteaux et autres structures utilisés ou non dans l'exploitation de la station, mais pouvant se retrouver en station, de même que la collision avec ces éléments ;
- L'utilisation des remontées mécaniques de tout type, que ce soit pour les risques liés à l'embarquement ou au débarquement, à l'arrêt en cours de remontée ou à tout autre ;
- La présence sur les pistes d'équipement mobile d'entretien des pistes, de véhicules d'urgence, de même que l'équipement de fabrication de neige ou tout autre type d'équipement mobile nécessaire à l'opération d'une station ;
- L'usage des parcs à neige et/ou des modules de tout type pouvant s'y trouver ;
- Les risques liés aux avalanches, glissements ou mouvement de masse de neige ;

Je suis conscient des risques inhérents associés aux sports de glisse et la possibilité de blessures corporelles, décès, dommages à mes biens ou toute perte en résultant et j'accepte et assume l'entière responsabilité pour tout dommage résultant notamment desdits risques inhérents ci-haut énumérés ainsi qu'en lien avec tout autre risque inhérent non mentionné spécifiquement dans le présent formulaire.

Je reconnais que tout litige éventuel relatif à cette entente serait soumis uniquement aux tribunaux de la province de Québec qui auront la juridiction exclusive.